

G. VERSTRAETEN neemt het woord en leest de volgende vraag:

“Ik heb klachten ontvangen over het nieuwe hondenpark in het “Astridpark”. Het is volgens verschillende mensen veel te klein voor de hoeveelheid mensen die in het park met hun hond gaan wandelen, het is te veel ingesloten, en daarom wordt er amper gebruik van gemaakt.

Het is natuurlijk op zich goed dat er een nieuw hondenpark is gekomen, maar als het onbruikbaar is door de grootte heeft het ook niet zo veel zin.

Daarom had ik graag volgende vragen gesteld:

- Waarom is het hondenpark zo aangelegd?
- Wordt overwogen om het hondenpark uit te breiden of elders in het park er nog één aan te leggen?”

Madame l'Echevine KAMMACHI donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepne KAMMACHI geeft lezing van de volgende antwoord :

« Effectivement, un nouveau « free-dog » qui, je le rappelle, est un espace de liberté pour les chiens sans laisse, a bien vu le jour au « Parc Astrid ». Dès mon arrivée au sein du Collège en tant qu'Echevine du « Bien-être animal » en décembre 2018, j'ai sollicité le service « Bien-être animal » pour lancer une vaste enquête sur les localisations idéales que les Anderlechtois et Anderlechtoise pointeraient pour avoir accès à un tel lieu de liberté pour leurs chiens. L'un de ces lieux fortement demandés, a été le « Parc Astrid ».

Il s'est avéré qu'un tel espace de convivialité et de liberté pour les chiens n'avait pas été inclus dans le programme initial de rénovation du « Parc Astrid ». Pour le réaliser, j'ai dû négocier assez rapidement pour l'insérer dans les travaux qui étaient déjà en cours, laissant peu de marges de manœuvre pour sa localisation et sa grandeur. Et ce, non pas car le Collège ne désirait pas qu'il soit plus grand mais bien contraints par le caractère classé du parc.

Je peux vous assurer que malgré les difficultés administratives, nous n'avons rien lâché, c'est peu dire, j'ai personnellement rencontré l'architecte paysagiste responsable du chantier avec le service « Bien-être animal », afin d'avoir le dossier le plus complet pour pouvoir déposer le permis d'urbanisme auprès de la Région, qui était obligatoire pour que ce lieu puisse exister. Aujourd'hui, je suis donc heureuse de voir le résultat de notre action.

Je me suis personnellement rendue sur place à plusieurs reprises et j'ai pu constater que ce « free-dog » était utilisé bien que nous devions encore y positionner le règlement d'ordre intérieur, ainsi que des troncs d'arbres qui serviront de bancs pour les maîtres et mairresses. En effet, son inauguration officielle aura lieu en octobre, en même temps que la fin des travaux du parc. Je ne peux certainement pas en vouloir aux Anderlechtois et Anderlechtoise d'occuper déjà les lieux avec leurs chiens et cette impatience démontre encore une fois, la nécessité d'un tel espace. Les personnes que j'ai pu y rencontrer étaient satisfaites de bénéficier de cette infrastructure dans le « Parc Astrid ». Mais je vous concède que si cette intention et cette volonté avaient pu être communiquée auprès du service « Travaux publics » responsable de cette rénovation globale bien avant 2018, nous aurions eu plus de marges. En effet, je remercie l'Echevine Susanne Müller-Hübsch qui m'a accompagné dans mon initiative, qui m'a encouragé à toujours réfléchir à des actions concrètes pour le bien-être des animaux, qui j'en suis sûr aurait été également soutenue par son prédécesseur, Monsieur Mustapha AKOUZ.

Par ailleurs, j'aimerais rassurer les Anderlechtois et Anderlechtoise désireux d'avoir de telles espaces dans leurs quartiers, en leur rappelant qu'il existe désormais plusieurs « free-dog » sur le territoire communal qui sont répartis sur plusieurs quartiers. Depuis décembre 2018, deux nouveaux « free-dog » ont été créés, deux « free-dog » ont été améliorés et rénovés et un nouveau « free-dog » est à l'étude.

Si des citoyens vous contactent relativement à ce sujet, n'hésitez surtout pas à les orienter directement vers moi. Je me ferai un plaisir d'échanger avec eux. ».